



**Baccarat annonce la nomination d'administrateurs provisoires
et le report de son assemblée générale**

Statuant en référé, le président du Tribunal de commerce de Nancy a, par ordonnance en date du 7 septembre 2020, désigné la SCP Abitbol & Rousselet agissant par Me Frédéric Abitbol et la SELARL Krebs-Suty-Gelis agissant par Me Christophe Gelis en qualité d'administrateurs provisoires de la société Baccarat.

Ces derniers ont pour mission, notamment, de diriger la société et d'établir un diagnostic indépendant portant notamment sur la situation financière et juridique de la société, afin de faire le point complet sur la situation entre ses actionnaires de contrôle et leurs créanciers qui demandaient le non-renouvellement d'une partie du conseil d'administration et la désignation de trois nouveaux administrateurs.

L'ordonnance prévoit que les administrateurs provisoires sont nommés pour une durée indéterminée avec pour mission de faire un premier rapport au président du Tribunal de commerce dans un délai de quatre mois.

L'assemblée générale qui devait se tenir le 17 septembre 2020 est ajournée et sera convoquée après remise du rapport des administrateurs provisoires.